

## **Rapport de gestion 2016**

*Préavis N° 3 / 2016-2021*

Lausanne, le 14 mars 2017

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

### **1. Objet du préavis**

Conformément à l'article 8 des statuts de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, le Comité de direction vous soumet ci-après son rapport de gestion pour l'année 2016.

### **2. Considérations générales**

Par arrêt du 31 mars et du 27 avril, le Tribunal cantonal a rejeté les requêtes, respectivement du Groupement des indépendants et de la société Uber, contre la deuxième révision partielle de la réglementation sur le service des taxis. Ces deux décisions ont été contestées devant le Tribunal fédéral, qui n'a pas encore statué sur le recours du Groupement des indépendants. En revanche, il a, par arrêt du 31 octobre, admis le recours d'Uber, estimant, contrairement au Tribunal cantonal, que cette société a qualité pour agir. Dès lors, l'instance précitée devra statuer principalement sur la notion de central d'appel.

Par ailleurs, l'engagement d'un deuxième policier a permis d'intensifier la lutte contre les taxis « sauvages » (exerçant sans autorisation). C'est ainsi, notamment, que neuf contrôles nocturnes ont pu être réalisés. Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 164 (52 en 2015). Au total, on dénombre 363 dénonciations dressées, tous corps de police confondus, à l'endroit de personnes exerçant sans autorisation, la plupart contre des chauffeurs utilisant l'application UberPop, lesquels, en l'absence de permis professionnel et de véhicule agréé, contreviennent au règlement sur les taxis.

Au demeurant, le Comité de direction de l'Association s'est réuni à sept reprises. Il a débattu principalement des problèmes liés à la société Uber et à la SUVA, qui refuse le statut d'indépendant aux chauffeurs de taxi reliés à un central d'appel. Au regard de cette situation difficile, le Comité de

direction, en place avant le changement de législature, a mené une réflexion visant à dresser un bilan du fonctionnement des structures qui fondent l'Association des taxis. Une série de recommandations ont été formulées.

### 3. Statistiques

#### 3.1. Autorisations

##### Type A - Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2015	2016	2015	2016
Compagnies	5	5	102	102
Exploitants indépendants	148	148	148	148
<b>Total</b>	<b>153</b>	<b>153</b>	<b>250</b>	<b>250</b>

##### Type B - Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2015	2016	2015	2016
Exploitants regroupés au sein de :				
Taxiphone	50	52	55	55
CDS	1	1	1	1
Allô Taxis!	1	1	2	2
Autres	36	46	42	52
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>110</b>

##### Type C - Voitures de grande remise

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2015	2016	2015	2016
Entreprises	4	4	19	20
Exploitants indépendants	6	4	7	5
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>26</b>	<b>25</b>

#### 3.2. Conducteurs

Au nombre de 469 (2015 : 478), les conducteurs de taxi se répartissent comme suit :

	Hommes		Femmes	
	2015	2016	2015	2016
Conducteurs «réguliers»	412	408	22	17
Conducteurs «auxiliaires»	42	43	2	1
<b>Total</b>	<b>454</b>	<b>451</b>	<b>24</b>	<b>18</b>

### 3.3. Courses effectuées par les taxis

Les taxis A, rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl, ont effectué cette année 1'147'067 courses, contre 1'247'909 en 2015, soit une baisse de 8,8%.

S'agissant des taxis B, le nombre de courses effectuées par ceux qui sont reliés au central de la Coopérative Taxiphone s'élève à 110'004, contre 115'536 en 2015, soit une baisse de 5%.

### 3.4. Stations

Au nombre de 46, les stations offrent un total de 194 places (comme en 2015).

### 4. Conclusion

Vu ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil intercommunal,*

vu le préavis N° 3 / 2016-2021 du Comité de direction, du 14 mars 2017 ;


ouï le rapport de la Commission de gestion qui a examiné cette affaire ;


considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver le rapport de gestion 2016 du Comité de direction, objet du préavis N° 3 / 2016-2021, du 14 mars 2017.

Au nom du Comité de direction :

Le président :   
Pierre-Antoine Hildbrand

Le secrétaire :   
Pascal Stoeri